

TABLEAU DES PRINCIPAUX IMPÔTS/TAXES EN TURQUIE

Impôts/taxes	Détails	Pourcentage
Impôt sur les bénéfices des sociétés	Augmentation en valeur nette	20 %
Impôt sur les bénéfices des sociétés (acompte)	Bénéfices imposables nets	20 %
Impôt sur le revenu des particuliers		15-35 % (toutes sources de revenus y compris les salaires)
Taxe sur la valeur ajoutée - TVA	Valeur de vente	
. Taux général		18 %
. Services financiers de crédit-bail, etc.		Selon TVA applicable
. Produits alimentaires de base, textile, etc.		8 %
. Certains produits agricoles		1 %
Taxe sur les opérations bancaires et d'assurance		
. Général		5 %
. Opérations de dépôt interbancaire		1 %
. Reprises de possession		1 %
. Opérations du marché monétaire entre banques et cambistes		1 %
. Vente de bons du Trésor et autres obligations publiques		1 %
. Vente de devises étrangères		0,1 %
Droit de timbre	Valeur indiquée dans les documents	Habituellement 0,75 % (0,15 % pour les contrats de location, 0,06 % pour les salaires)
Droits de succession et de donation	Valeur	1-30 %
Droits de douane	Valeur	Variable
Transfert de biens immobiliers	Valeur de vente	1,5 % acheteur, 1,5 % vendeur
Taxe spéciale à la consommation		
. Produits pétroliers	Par litre, kilogramme, etc.	Spécifique
. Véhicules	Valeur, puissance du moteur	1 à 84 %
. Boissons alcoolisées et tabac	Valeur, prix de vente au détail des produits du tabac	(*) 25 % - 275,6 % et forfait
. Certains produits de luxe	Valeur	6,7 % - 20 %
Taxe spéciale de communication	Coût du service	
. Services de télécommunications mobiles		25 %
. Services de diffusion radio/télévision câble ou satellite		15 %
. Autres services de télécommunications		15 %
Taxe sur les véhicules à moteur	Modèle, moteur, poids	Montant révisé chaque année
Principales taxes municipales et locales :		
Impôt foncier	Valeur de l'impôt	
. Bâti		0,1 – 0,4 %
. Non bâti		0,1 – 0,6 %
Taxe sur les divertissements	Selon tarif, bénéfice brut	Spécifique, 0-20 %
Taxe de communication	Coût	1%
Taxe sur la consommation de gaz et d'électricité	Valeur de vente	1,5 %
Taxe de protection de l'environnement	Par foyer et local commercial	Montant révisé chaque année

* Seul le taux en pourcentage est appliqué, à condition que son montant ne soit pas inférieur à la taxe calculée sur la base du forfait minimum.

Source : KPMG